



## 10. POUSSY – CHAMP-CLAUDE

### 10.1 Situation

Sous-secteur statistiques : 19-Poussy – Champ-Claude

#### Population

- > Population 1990 : 1'602
- > Population 2005 : 2'420
- > Evolution 90 – 05 : + 818 / + 51 %
- > Part de la population communale : 7,7 %

#### Logements

- > Logements : 1'039, dont 47 villas
- > Logements subventionnés (08.05) : 338 (32,5 %)
- > Nombre d'habitants par logement : 2,33
- > Evolution depuis 1990 : + 378 logements

#### Emplois / Activités

- > Emplois en 1991 : 372
- > Emplois en 2001 : 277 (80 % dans le secteur III et 20 % dans le secteur II)
- > Evolution des emplois 91-01 : - 95 / - 25 %
- > Part des emplois communaux : 2,2 %
- > Etablissements en 91 : 52
- > Etablissements en 2001 : 53 (70 % dans le secteur III et 20 % dans le secteur II)
- > Evolution 91-01 : + 1

### 10.2 Documents de référence

- > Inventaires ISOS et IVS
- > Schéma directeur sectoriel du secteur Echarpine et avant-projet d'aménagement de la route de Vernier. Rapport final, urbaplan, mars 2003
- > Schéma directeur sectoriel du secteur Champ-Claude. Rapport final, urbaplan, mars 2003
- > PLQ 28'431, Route de Vernier
- > PLQ 29'214, Le Signal, ch. de Champ-Claude
- > PLQ 28'709, ch. de Poussy - ch. de l'Esplanade
- > PLQ 29'278, rte de Vernier - ch. de l'Esplanade
- > PLQ 29'129, chemin de Sales
- > Répertoire des immeubles et objets classés

- > Recensement architectural
- > Liste des bâtiments inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés
  - Ch. de Poussy, 28
  - Ch. de Sales, 10
  - Ch. de Sales, 19 (église catholique)

### 10.3 Potentiel à bâtir

Le potentiel à bâtir est donné par la zone de développement 4B encore occupée par des villas. Selon les options du plan directeur communal, cela représente :

- > environ 350 à 400 logements, soit 900 à 1'000 habitants,
- > densification de la zone de villas autour du Signal,

Ces chiffres représentent un ordre de grandeur à prendre avec réserve (total théorique basé sur l'urbanisation complète des secteurs).

### 10.4 Diagnostic et enjeux

Situé dans le prolongement Est du village, ce secteur est essentiellement affecté à du logement (villas individuelles, maisons villageoises, immeubles locatifs, etc.) avec quelques commerces en bordure de la route de Vernier.

Le quartier est soumis à de fortes nuisances, tant routières (Nant-d'Avril, Louis-Pictet) qu'aériennes. Sur la partie supérieure des terrains du secteur sud (entre chemin de Poussy et rte de Vernier), les valeurs limites d'immission (VLI) + 3dB(A) sont dépassées; sur la partie supérieure des terrains du secteur nord (entre la route de Vernier et l'av. Louis-Pictet), les valeurs d'alarme (VA) sont dépassées pour un DSII.

Les principaux enjeux du secteur sont liés aux possibilités de développement des secteurs soumis aux nuisances sonores.

- > Le secteur sud (ch. de Poussy – rte de Venier) est affecté en zone 4B de développement. Occupé en grande partie par des villas, le potentiel est encore important et représente environ 1'000 habitants supplémentaires (potentiel théorique correspondant à une urbanisation complète du secteur avec un indice moyen de 0,9). Les nuisances sonores empêchent théoriquement le développement de l'habitat dans ce secteur. Toutefois,

de nombreux PLQ sont en vigueur, dont plusieurs sont récents. L'enjeu réside dans la possibilité de poursuivre le développement amorcé.

- > Le secteur Nord (rte de Vernier, rte du Nant-d'Avril, av. Louis-Pictet) est affecté en zone de villas et en zone 4B. Toutefois, le dépassement des valeurs d'alarme (routes + avions) sur la majeure partie des terrains empêche actuellement le développement du logement. L'enjeu consiste dans l'évolution de ce quartier. La commune considère toutefois qu'à l'avenir les nuisances pourraient diminuer, et dans ces conditions n'est pas favorable à une modification de zone, mis à part une bande de terrain le long de la route de Vernier qui pourrait passer de la zone 5 à la zone 4B permettant ainsi de créer un vis-à-vis à caractère villageois le long de la route de Vernier réaménagée.

## 10.5 Objectifs généraux

- > Négocier une application nuancée des restrictions de constructions liées à l'annexe 5 de l'OPB.
- > Permettre un développement progressif des secteurs résidentiels.
- > Tirer parti du potentiel de développement pour créer des espaces publics et équipements de quartier.

## 10.6 Objectifs et principes sectoriels

### a) Options d'urbanisation

Conformément au schéma directeur établi en 2003, les options suivantes sont confirmées :

- > Secteur au sud de la route de Vernier. Maintien en zone de développement 4B et poursuite du développement selon les principes définis dans le schéma directeur de 2003 :
  - Implantations en front de rue pour valoriser l'espace public.
  - Front d'activités le long de la rte de Vernier.
  - Création d'une centralité de quartier autour de la future maison de quartier, parc, crèche, commerces, etc.
  - Mixité activités - logements à favoriser.
  - Perméabilité du quartier pour les mobilités douces (réseau d'espaces publics) et continuité avec les cheminements existants et futurs.
  - Axes piétonniers majeurs accompagnés par un traitement végétal.
  - Urbanisation respectueuse de la végétation existante.

- > Secteur situé au nord de la route de Vernier.
  - Maintien de la zone de villas dans la partie et création d'une zone 4B en bordure de route.

#### **b) Equipements publics**

Les équipements publics pour le quartier sont prévus dans le PLQ adopté 29'214 "Le Signal" : maison de quartier, crèche, locaux pour associations, etc.

#### **c) Espaces publics et collectifs**

Le développement des quartiers doit s'accompagner par la mise en place d'un réseau d'espaces publics. Notamment :

- > parc public autour de la future maison de quartier et crèche,
- > parc public autour de l'église protestante,
- > promenade entre l'école de Poussy et la route de Vernier,
- > nouveaux jardins de quartier à prévoir dans le cadre du développement du secteur entre les chemins de l'Echarpine et de l'Esplanade.

#### **d) Circulations, stationnement**

- > Aménagement d'un giratoire au carrefour Nant-d'Avril – Louis-Pictet.
- > Création de nouvelles voiries internes à la zone d'activités.
- > Prolongement du chemin des Myosotis jusqu'au chemin de l'Echarpine.

#### **e) Aménagements cyclables et piétonniers**

- > Aménagement d'une piste bidirectionnelle sur la route de Vernier.
- > Cheminements piétonniers à créer à l'intérieur des nouveaux quartiers.

#### **f) Environnement**

- > Assainissement de la route du Nant-d'Avril et de l'av. Louis-Pictet selon l'OPB.

